

COMPTE RENDU PROVISoire CONSEIL DU SECOND DEGRÉ 14 FÉVRIER 2023

Membres présents :

Administration	Anne-laure Campels Idriss Ragouvin Guillaume Jublot
Personnels d'enseignement et d'éducation	Jean-Sébastien Bukowiecki Fanny Fontaine
Parents d'élèves	Célia Hugues André Salerno
Elèves	Ayat Diabat Amélie Zerah

Ouverture de la séance à 18h15
Secrétaire de séance : Amélie Zerah

1. Approbation PV du CSD du 09 novembre 2022

Vote pour à l'unanimité

2. Calendrier scolaire 2023-2024

Conformément à la circulaire, ce calendrier doit, en plus du nombre d'heures minimales obligatoires (ici atteintes dans la version de travail), être équilibré et proposer 36 semaines de cours.

Il est nécessaire de travailler au positionnement de cette 36ème semaine qui ne peut être que sur des vacances.

Proposition : jours travaillés début juillet et un jour férié supplémentaire le lundi 08 janvier, comme proposé par le CVLC.

Les représentants parents, personnels et élèves souhaitent valider la version de travail proposée, sur 35 semaines.

Mme Campels met en garde sur ce souhait : ce calendrier risque fortement de ne pas être validé car non conforme à la circulaire.

3. Calendrier des examens

Cf Annexe.

Proposition date DNB oral : 31 mai, 01 et 02 juin

Avis favorable à l'unanimité.

4. Voyages

Cf annexe. Pour le voyage des 3èmes, sous réserve que le budget soit au maximum à 50000 yens par famille.

Avis favorable à l'unanimité

5. Structure pédagogique Secondaire 2023-2024

Prévisionnel :

Collège : 5 classes de 6ème, 5 classes de 5ème, 5 classes de 4ème, 4 classes de 3ème

Lycée : 4 classes de 2nde, 4 classes de 1ère, 3 classes de Tle avec un regard attentif porté sur le futur niveau Terminale, à la demande de la représentante des élèves.

Nécessite d'ores et déjà la création d'un poste en SIA

6. Ouverture SIJ 6^{ème} et parcours des langues

Mme la proviseure présente le travail entrepris cette année. L'objectif est de clarifier et rendre plus lisible notre offre et de fluidifier les parcours. Travail en cours avec les équipes d'anglais et de japonais sur le contenu de l'offre, dans le respect des programmes, les passerelles possibles, les attendus et les critères éventuels de sélection, la continuité du parcours Primaire-Collège.

La proviseure précise que les enseignants de japonais sont en formation pour 3 jours avec Mme HAN, EMCP2 LV, pour travailler les parcours en langue japonaise.

Sur le secondaire, l'ouverture de la SIJ 6^{ème} entraîne de facto la création du japonais comme LV1 ; il s'agit donc de clarifier le positionnement des langues vivantes proposées, d'abord sur le niveau 6ème et 5ème, puis en ajustant avec les montées de cohorte.

Carte des langues Secondaire :

LV1 proposées : anglais ou japonais (japonais en bilangue en 6ème)

LV2 proposées : anglais (obligatoire si japonais LV1), espagnol, allemand ou japonais

LVC lycée : japonais

Parcours renforcés de langues possibles : SIJ, SIA, PARLE anglais, section européenne lycée, japonais langue du pays d'hôte (module intermédiaire et module découverte).

1. Questions diverses

Questions des représentants enseignants :

1. Un seul conseil pédagogique a été réuni depuis la rentrée de septembre. Sa composition, au prétexte de faciliter les débats, est limitée aux coordonnateurs de discipline. Ce choix explique en partie la désaffection des personnels du secondaire de la vie de l'établissement.

Pourrait-on revenir à une composition plus large de ce conseil pédagogique, voire à une composition changeante en fonction des thématiques abordées, pour intégrer davantage d'enseignants dans la réflexion pédagogique de l'établissement et la prise de décision ? Pourrait-on prévoir un calendrier annuel qui permette de planifier les débats et aux équipes enseignantes de s'investir par équipe disciplinaire ou par niveau d'enseignement ?

On peut en effet élargir en ajoutant un professeur principal par niveau, sachant que les enseignants présents sont aussi pour beaucoup également professeurs principaux.. Par contre, le conseil pédagogique doit se réunir avant tout selon les besoins. Il y en a toujours 3 par an minimum.

2. Serait-il possible de ne plus bloquer l'accès à Pronote tant pour y réaliser des ajustements qui peuvent être effectués par une autre interface, en vue de planifier les progressions via le cahier de texte notamment, ainsi que dans la préparation des conseils de classe ? Les enseignants sont responsables de l'évaluation de leurs élèves et en tant que professionnels ils doivent pouvoir disposer de l'accès aux outils qui la permettent. Il est inacceptable de les infantiliser en empêchant la connexion à ces outils.

L'accès à pronote n'est pas bloqué. Cependant, chaque période est balisée par une date de clôture des notes. Les notes (relevé + bulletins) doivent être sécurisées car ils sont authentifiés (signature du chef d'établissement) et communiquer et disponible aux parents. Ils ne doivent pas être modifiés (volontairement ou par erreur). Le balisage des périodes est une sécurité et non une démarche d'infantilisation.

Le cahier de textes est accessible continuellement...

Les conseils se préparent par les professeurs principaux dans les délais. Nous relayons les difficultés de professeurs principaux qui ne peuvent préparer dans les meilleures conditions qui soient les conseils de classe quand les dates de clôture ne sont pas respectées.

3. Les modalités des RIPP ne peuvent être organisées uniquement via un formulaire envoyé à l'équipe enseignante. Elles méritent un débat plus large pour décider d'un mode de fonctionnement qui peut être nouveau. Pourrait-on aborder ce sujet dans un conseil pédagogique ouvert à tous les enseignants ?

Aucune demande d'un large débat sur les RIPP n'a émergé cette année. Les retours professeurs/parents vont dans le même sens. Aucun formulaire n'a été envoyé.

Par ailleurs, la consultation des coordonnateurs est un échelon de communication et il rentre totalement dans les missions de ces derniers.

Le conseil pédagogique, dans sa composition règlementaire, pourra aborder la question.

4. De nombreuses fraudes aux évaluations et aux examens blancs ont été constatées et font l'objet de traitements différenciés faute de protocole collectif clair. Il convient d'aborder cette question et d'élaborer une réponse construite et collective.

En cas de constat de fraude, il serait indispensable que la direction en soit informée par le biais d'un rapport d'incident. Des sanctions peuvent être prises mais pour cela, un rapport écrit circonstancié doit être porté à la connaissance de Madame la proviseure qui doit alors entendre l'élève concerné.

5. Pourrait-on définir quand la commission éducative est appelée à se réunir ? La commission ne s'est pas réunie pour les élèves de secondes par exemple et il me semblait que c'était justement le rôle de cette commission.

Les cas individuels dont il est question ici relevaient d'une sanction disciplinaire au vu de la gravité des faits et la commission éducative n'est pas compétente pour prononcer une sanction. Le chef d'établissement peut être amené à la réunir pour examiner la situation d'un élève qui contrevient de manière récurrente aux règles de l'établissement, il n'est pas exclu que cette commission soit réunie avant la fin de l'année scolaire (cela a été le cas l'an dernier).

6. Pourrions-nous débattre concernant la sortie de cours des élèves déjà en difficulté pour qu'ils fassent du FLESCO, et dans le cas où nous tombons d'accord sur le fait que ce n'est pas une bonne idée, décider que cela ne sera pas fait l'année prochaine.

Ce protocole a été discuté avec les intervenants FLESCO, les professeurs principaux concernés et nous-même. La priorité reste l'apprentissage du français via le dispositif. Cette position de ne pas sortir les élèves de cours a généré sur presque 2 trimestres, des difficultés grandissantes pour les élèves concernés et une validation de leur participation.

Les contraintes déjà conséquentes des EDT (options, sections, contraintes professeurs...) ne permettent pas d'envisager une heure libérée par niveau ou sur 2 niveaux.

Pour rappel : l'inscription dans un dispositif Flesco a vocation à être temporaire et l'inclusion dans l'ensemble des cours doit devenir peu à peu la règle.

7. Pourquoi a-t-il fallu attendre si longtemps pour savoir si des journées seraient libérées pour les élèves de Terminale en vue de leur préparation au BAC ?

- attente du calendrier des épreuves et des directives officielles
- information via les instances
- épreuves commencent fin mars, nous sommes le 14 février

8. Serait-il possible de faire, chaque année, un point sur la pertinence des chromebooks et de leur utilisation pédagogique plutôt que de prévoir leur reconduction systématique en classe de seconde ? La première décision a été prise il y a de nombreuses années par d'anciennes équipes pédagogiques. Il serait judicieux de consulter les équipes actuelles.

Aucune demande en ce sens n'a été formulée ni à la Direction ni aux référents numériques.

Chromebook est utilisé par plusieurs enseignants entre la 2^{nde} et la terminale ; les enseignants qui ne souhaitent pas l'utiliser n'y sont pas obligés.

9. À quelle(s) instance(s) sont rattachés les éco-délégués ? Le sentiment d'un greenwashing de l'éducation nationale est fort sans engagement durable de l'établissement sur des thématiques environnementales de fond.

Rép : Les éco-délégués, comme les délégués de classe, ne sont rattachés à aucune instance. 1^{ère} année de mise en place dans l'établissement.

Travail via le CESCE sur la thématique environnementale ; cadrage des actions via la grille de référence de l'audit de labellisation.

10. Serait-il possible que le food truck revienne le midi sur le parking du lycée ?

Rép : Question qui ne relève pas de la compétence du CSD (pour info : c'est une décision du patron du Food truck, pas une demande d'arrêt de la part du lycée)

Questions des représentants parents :

Niveau de français :

Certains parents sont inquiets du faible niveau de français de certains élèves, en particulier au collège et au lycée. Le LFI Tokyo pourrait-il nous fournir des données statistiques sur le nombre d'élèves de secondaire qui abandonnent le lycée en cours de route pour se tourner vers le système japonais ?

D'autre part, 100% d'obtention du Bac en Terminale ne signifie pas forcément que l'élève a un niveau de français suffisant pour suivre un cursus universitaire en France et terminer ses études avec succès. Les enseignants pourraient-ils nous donner un avis sur les copies de français (et donc le niveau de français) des collégiens et lycéens, par exemple sous la forme suivante : 90% des élèves de 6ème ont un niveau satisfaisant, 60% des élèves de Terminale ont un niveau satisfaisant, etc.

Ce sont les résultats au bac de français et au DNB qui permettent d'évaluer le niveau comparé au National. Le suivi de cohorte en post bac peut aussi le montrer. La sélection de nos élèves par les grandes écoles sur dossier ou entretien en témoignent aussi. C'est l'obtention du bac qui confirme que l'élève peut suivre des études supérieures. Les élèves de 6ème ont tous passé les évaluations d'entrée en 6ème maths et français ; les enseignants ont donc pu identifier très précisément les élèves en difficultés et les items sur lesquels ils étaient en difficulté.

Création d'un groupe FLT "Vivre ensemble"

L'objectif de ce groupe de travail est de favoriser le vivre-ensemble :

- renforcer l'esprit d'équipe et la cohésion à la base du bien-être au travail et la clé de l'excellence,
- prévention du harcèlement, du cyber harcèlement, des discriminations,
- développement des compétences des élèves en matière de communication non violente et gestion des conflits.

Ce groupe s'organise et toutes les idées sur ce thème sont les bienvenues via vivre-ensemble@familles-lycee-tokyo.com.

Réforme des langues au secondaire

Pouvez-vous partager des éléments sur l'avancée de la réflexion concernant les parcours de langue au collège ? Ouverture de SIJ en 6e, 2e groupe de SIA sur certains niveaux surchargés, continuité pédagogique avec les parcours de primaire.

Rép : CF ordre du jour du CSD

Poids des cartables/liste de fournitures et manuels/licences numériques

Les FLT conduisent en ce moment une enquête sur les fournitures et manuels scolaires, avec également un volet sur les manuels numériques (demande récurrente des familles du secondaire en particulier). Les parents constatent en effet qu'il est difficile de s'approvisionner à Tokyo, que les cartables des élèves sont très lourds et que certains ouvrages demandés ne sont pas utilisés par les enseignants (dépense inutile donc).

- Sera-t-il possible d'avoir la liste de fournitures et manuels pour le 1er juin afin de pouvoir racheter aux familles du niveau supérieur les ouvrages qui sont les mêmes que cette année, et de pouvoir effectuer les commandes avant la fin de l'année scolaire ?
- Lors de l'élaboration de la liste, est-il possible de vérifier le prix et la disponibilité des ouvrages demandés (en 3e SIA, un des ouvrages demandés coûtait 80€ cette année) ?
- Pour les 6e en particulier, est-il possible de prévoir une heure de vie de classe sur l'utilisation du casier ? Peut-on demander aux enseignants de privilégier les trieurs et feuilles aux cahiers et classeurs qui doivent contenir tout le contenu depuis le début de l'année ?
- Même s'ils ont un casier à disposition, les enfants ne prennent pas forcément le temps d'aller y prendre et y déposer matin, midi et soir, leurs manuels et livres. Certains continuent à les transporter dans le métro 1h matin et soir. Pourquoi ne pas envisager, par exemple, de conserver 30 exemplaires de manuels de français 6ème dans chacune des classes où ont lieu les cours de français 6ème ? Cela éviterait aux élèves de déplacer sans cesse leur manuel, d'autant plus qu'ils ne s'en servent que très rarement à la maison.

Toutes ces questions seront abordées en conseil pédagogique et en conseil d'enseignement. Nous allons travailler la liste des fournitures pour le 01 juin.

Pour les manuels dans les salles de classe, impossible sur le secondaire (élèves ne sont pas systématiquement dans la même salle en français par ex).

Punitions :

lignes à copier Un enfant de 5eme a reçu une punition pour mauvais comportement en classe, la punition consistait à conjuguer à tous les temps de l'indicatif et du subjonctif et toutes les personnes une phrase (en rapport avec le comportement inapproprié) ce qui correspond à 96 lignes!!!. Punition à faire du jour pour le lendemain. Cet élève a passé la soirée sur la punition et n'a même pas eu le temps de finir. Les punitions de ce type sont-elles toujours autorisées? Quel est l'intérêt pédagogique? A rajouter que cet élève a un PPS et parmi les aménagements, le travail écrit en fait partie car il a une lenteur à l'écrit.

La punition relève de la compétence de l'enseignant ou du personnel qui la demande, au contraire de la sanction qui relève soit du chef d'établissement, soit du conseil de discipline.

La punition doit cependant être prévue par le règlement intérieur de l'établissement et être graduée et individualisée. Une question individuelle ne sera pas traitée dans le cadre de l'instance mais la qualité de la communication entre les parents et les enseignants est essentielle et, en cas d'incompréhension ou de difficulté, il est essentiel pour les familles de prendre contact avec les enseignants.

Emploi du temps

Est ce que des actions sont mises en place dès maintenant pour éviter des problèmes d'emploi du temps comme nous avons cette année (nombreuses heures de permanence, cours de 8h à 18h non stop le vendredi, ...) ?

Tout est mis en œuvre pour que les emplois du temps soient plus équilibrés à la rentrée prochaine.

Langues

Les parents s'interrogent sur les cours de langues qui sont globaux et non par niveau avec de grandes disparités parmi les élèves. Certains ont du mal à suivre le cours tandis que d'autres s'ennuient le trouvant en deçà de leur niveau. Est-il possible de revoir la répartition des groupes ? Faire des tests de langue (français, anglais et japonais) en début d'année et en milieu d'année pour faire évoluer les enfants en cours de langue ?

Il est de la compétence des enseignants d'accueillir et de faire progresser les élèves de l'ensemble d'un groupe, y compris en cas d'hétérogénéité de groupe : principe de la différenciation pédagogique.

Sport et activités extra-scolaires :

est-il possible de proposer plus de sport par l'AS ? Le foot n'a pas été proposé aux garçons de 2nde (sachant que l'an passé le foot ne leur avait pas été proposé non plus) ... les cours de tennis sont vides le soir, n'y a t'il pas moyen de proposer plus d'heures ?

L'établissement a augmenté le nombre d'heures d'AS dispensées par les enseignants, avec leur accord. Les enseignants ne peuvent pas faire plus aujourd'hui ; contraintes de leurs horaires, des emplois du temps. Des clubs d'élèves ont également été créés (football entre autres).

Ambiance générale en 2nde

Il semble qu'un certain nombre d'élèves (toujours les mêmes depuis quelques années) nuisent à la bonne ambiance de ce niveau. Certains s'interrogent sur retirer leurs enfants du LFIT, que faire pour mettre en place un cadre de travail harmonieux pour les lycéens.

Il n'est pas question ici de discuter de cas individuels, ni de stigmatiser des élèves ou des classes ou des niveaux de classes. Quand il y a un problème comportemental, il est traité par les équipes, en collaboration étroite avec les familles concernées. Si besoin, quand il y a lieu, des sanctions peuvent être décidées. Un travail d'accompagnement

éducatif peut être également mis en place (cf commission éducative). Par contre, aucune avancée positive ne pourra avoir lieu sans un partenariat étroit entre le lycée et les familles concernées.

La thématique du bien-être au lycée est une thématique plus globale, dont on discute avec les représentants élèves, et qui englobe de multiples axes : la prévention du harcèlement, la prévention du stress, les relations entre élèves, le respect des autres et du cadre dans lequel on travaille, l'implication dans l'établissement... Diverses actions sont mises en place, en collaboration étroite avec les élèves, et cela va s'accroître.

Clôture de la réunion : 20h